

Berne, le 14 mai 1943.

Monsieur le Ministre,

Enfin je suis en mesure de vous donner des nouvelles précises sur l'affaire d'Antibes. Elle s'est un peu compliquée parce qu'indépendamment de l'initiative prise à Londres auprès de vous et dont vous m'avez fait part au début de mars, de son côté le gardien A.C., inquiet de la tournure prise par les événements, a fini par se confier à notre Consul et à notre Vice-Consul. Le 10 avril, lendemain du jour où vous m'avez adressé votre dernière lettre, ils ont examiné ensemble le contenu des quatre cassettes. Comme on n'avait pas retrouvé les clés, on s'en est passé pour les ouvrir. Il convenait de se rendre compte, sommairement au moins, du contenu. Il est bien celui que vous m'avez indiqué. Il est même plus riche et plus abondant. J'en ai un état, non pas détaillé, mais général, qui suffit pour se faire une idée de l'ensemble. Il m'a été remis hier par notre Ministre à V. Celui-ci, en effet, fut naturellement alerté par notre Consulat. Ce dernier ayant pris chez lui les objets alors qu'il ne bénéficiait d'aucune exterritorialité et que d'un instant à l'autre il pouvait être évacué, M. S. s'est arrangé pour qu'un camion transporte d'urgence ce "lait condensé" et ce "fromage". Le tout est assez lourd, entre 120 et 150 kg. Il l'a conservé momentanément dans son propre appartement. Puis, successivement, il m'a envoyé ces souvenirs. Les quatre ballots sont ici.

L'homme de confiance a bien précisé qu'il s'agissait d'une propriété privée, qu'il la mettait sous la sauvegarde de la Suisse et que celle-ci en devait compte au propriétaire. Cela correspond d'ailleurs aux indications que vous m'avez données vous-même

Monsieur W. Thurnheer,
Ministre de Suisse,

Londres.



en mars. C'est pourquoi j'ai l'intention de faire transporter le tout dans un endroit sûr et central, où se trouvent d'autres bagages de même nature. C'est l'endroit le mieux protégé quoi qu'il arrive. Nous verrons, les hostilités terminées, ce qu'il convient de faire.

Il n'est pas exclu que certains aient eu des pressentiments. En tout cas, M. S. a eu des raisons de se le demander. Ce qui est certain, c'est que dix-huit jours après l'intervention de notre Consulat sur place, un cambriolage de la villa a eu lieu. Oh ! pas bien grave à première vue: on s'est emparé de rideaux et de draps. La valeur du tout s'élèverait, d'après le gardien, à 90.000 francs français. Une plainte contre inconnu a été déposée auprès du Commissariat spécial d'Antibes, qui a fait les constatations nécessaires et relevé les empreintes digitales. Toutefois, jusqu'à ce moment l'enquête n'a pas donné de résultat. Nous recevrons plus tard un rapport détaillé. Y a-t-il une compagnie d'assurances ? Il semble que M. du Pugis, avocat à Paris, s'occupe de certaines affaires pour le propriétaire. Est-il en état de fournir des renseignements ?

Quoi qu'il en soit, nous estimons, M. S. et moi, que, pour le moment du moins, il ne faut pas songer à faire davantage. Il reste, comme vous le savez, ceux des souvenirs qui sont dans des valises numérotées 4, 5 et 7. Il serait imprudent sans doute de vouloir les déplacer dans les circonstances actuelles. Nous n'entreprendrons rien sans désir exprès, d'autant moins que l'essentiel, je le répète, est maintenant en lieu sûr.

Pour me conformer à votre idée que le courrier est plus sûr que le chiffre, je n'ai pas envoyé de télégramme. Je me borne à cette lettre. Je vous prie cependant, à réception, de me télégraphier que mon message du 14 vous est bien parvenu.

Nous nous sommes efforcés d'observer la plus grande discrétion. Cela ne signifie pas que diverses personnes n'aient cependant pas dû être informées. J'espère qu'elles se rendront compte de l'opportunité de se taire. Jusqu'à maintenant, je n'ai pas fait la moindre allusion au Ministre N. De son côté, il ne m'en a jamais entretenu. Là encore, je persisterai dans cette attitude, sauf communication contraire par votre intermédiaire.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

P.-S. Après-soup, des clés ont été remises à M. S., sans qu'il ait pu vérifier si c'était celles des cassettes.